

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Champagnac-le-Vieux et modification corrélative des circonscriptions de celles de Brioude et de Paulhaguet (Haute-Loire)**

NOR : INTJ1531144A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Champagnac-le-Vieux (Haute-Loire) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Brioude et de Paulhaguet (Haute-Loire) sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Brioude et de Paulhaguet exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	SITUATION AVANT	SITUATION APRÈS
BRIOUDE	Beaumont Brioude Cohade Fontannes Lamothe Lavaudieu Paulhac Saint-Just-près-Brioude Saint-Laurent-Chabreuges Vieille-Brioude	<b>Agnat</b> Beaumont Brioude <b>Champagnac-le-Vieux</b> <b>Chassignolles</b> Cohade Fontannes Lamothe <b>Laval-sur-Doulon</b> Lavaudieu Paulhac <b>Saint-Hilaire</b> Saint-Just-près-Brioude Saint-Laurent-Chabreuges <b>Saint-Vert</b> Vieille-Brioude
CHAMPAGNAC-LE-VIEUX	<b>Agnat</b> <b>Champagnac-le-Vieux</b> <b>Chaniat</b> <b>Chassignolles</b> <b>Javauges</b> <b>Laval-sur-Doulon</b> <b>Saint-Didier-sur-Doulon</b> <b>Saint-Hilaire</b> <b>Saint-Vert</b>	(Dissolution)
PAULHAGUET	Chassagnes Chavaniac-Lafayette Chomette (La) Collat Couteuges Domeyrat Frugières-le-Pin Jax Josat Mazerat-Aurouze Montclard Paulhaguet Saint-Georges-d'Aurac Saint-Préjet-Armandon Sainte-Eugénie-de-Villeneuve Sainte-Marguerite Salzuit Vals-le-Chastel	Chaniat Chassagnes Chavaniac-Lafayette Chomette (La) Collat Couteuges Domeyrat Frugières-le-Pin <b>Javauges</b> Jax Josat Mazerat-Aurouze Montclard Paulhaguet <b>Saint-Didier-sur-Doulon</b> Saint-Georges-d'Aurac Saint-Préjet-Armandon Sainte-Eugénie-de-Villeneuve Sainte-Marguerite Salzuit Vals-le-Chastel